



No. 284.

---

---

2e Session, 5e Parlement, 19 Victoria, 1856.

---

---

**B I L L .**

**Acte pour amender de nouveau l'Acte de la  
Représentation Parlementaire, de 1853.**

---

---

**Reçu et lu la 1ère fois, Vendredi, le 13 Juin,  
1856.**

**Seconde lecture, Lundi, le 16 Juin, 1856.**

---

---

**L'Hon. M. DRUMMOND.**

---

**S. Derbishire & G. Desbarats, Imprimeur de la Reine.**

Acte pour amender de nouveau l'Acte de la Représentation  
Parlementaire, de 1853.

**A**TTENDU qu'il est expédient d'amender de nouveau Préambule.  
" l'acte de la Représentation Parlementaire de 1853 :"  
à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du  
5 conseil législatif et de l'assemblée législative de la Province  
du Canada, décrète ce qui suit :

I. Le comté de Nicolet, outre les diverses places qui y sont Comté de  
Nicolet.  
maintenant comprises, comprendra aussi à l'avenir le township  
de Maddington, détaché par le présent acte du comté d'Artha-  
baska.

10 II. Le comté d'Arthabaska, comprendra toutes les places qui Comté d'Ar-  
thabaska.  
y sont maintenant comprises, excepté le dit township de  
Maddington, annexé comme susdit au comté de Nicolet.

15 III. Le comté de Rimouski, outre les diverses places qui y Comté de  
Rimouski.  
sont maintenant comprises, comprendra aussi toute cette partie  
du présent comté de Gaspé, qui se trouve à l'ouest de la ligne  
est de la seigneurie de la rivière de la Magdelaine, prolongée  
en ligne droite jusqu'aux limites entre les comtés de Gaspé et de  
Bonaventure.

20 IV. Le comté de Gaspé comprendra tout le territoire qui y Comté de  
Gaspé.  
est maintenant compris, excepté la partie annexée comme  
susdit au comté de Rimouski.

V. Lorsque dans tout autre acte " l'acte de la Représentation Interprétation.  
Parlementaire de 1853" sera cité, telle citation se rapportera à  
25 " l'acte de la Représentation Parlementaire de 1853," tel  
qu'amendé par " l'acte d'amendement de la Représentation  
Parlementaire de 1855," et par le présent acte.